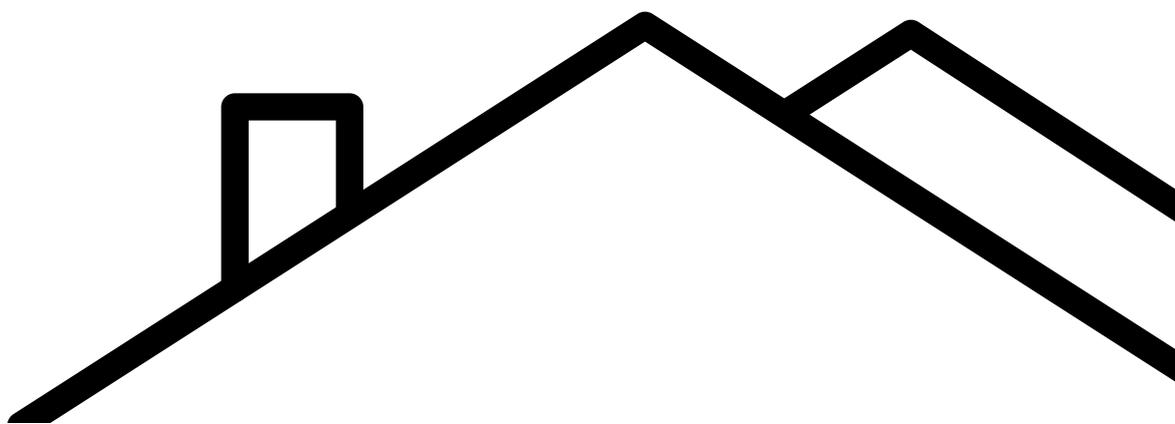


VOUS SOUHAITEZ CONSTRUIRE, MODIFIER OU RÉNOVER VOTRE HABITATION...

Pensez à intégrer dans votre
projet la préservation de la
biodiversité !



Les travaux de rénovation sur des bâtiments existants, notamment en toiture, charpente et combles peuvent menacer, voire détruire, les habitats existants de certaines espèces.

Des aménagements simples et peu coûteux, ou le simple décalage de la date des travaux, suffisent à permettre le maintien de ces espèces tout en disposant d'habitations confortables.

Nos bâtiments, nos murets et toutes nos constructions peuvent abriter des oiseaux, des mammifères, des lézards et bien d'autres espèces si nous leur en donnons la possibilité. Les cavités, les façades et les greniers sont autant d'habitats de substitution pour des espèces qui, faute de trouver des milieux naturels, se sont adaptées à nos constructions.

L'architecture moderne n'est pas toujours favorable à l'installation de ces espèces, on peut alors adapter nos bâtiments ou offrir des nichoirs aux hirondelles, aux moineaux, aux chouettes et même aux chauves-souris !



PLUSIEURS ESPÈCES SONT PROTÉGÉES !

Hirondelles, chouettes, chauves-souris, hérissons... Le maintien de leur habitat dans des bâtiments existants est une obligation réglementaire et une nécessité absolue pour permettre la survie de ces espèces.

En 30 ans, 60% des hirondelles ont disparu de Bretagne ! Et la population des hérissons a chuté d'environ 70% en 20 ans !

Ces animaux sont essentiels dans l'équilibre de la biodiversité. Ils contribuent aussi largement à notre confort :

- Accueillir des hirondelles et des chauves-souris aura un impact significatif dans la régulation des populations d'insectes : une seule hirondelle peut consommer jusqu'à 850 mouches et moustiques par jour !

- Offrir un gîte aux hérissons, grands consommateurs de limaces et escargots, sera d'une grande aide pour le jardin.

- Sans oublier le rôle des chouettes et autres rapaces dans la régulation des populations de petits rongeurs.



QUELQUES SUGGESTIONS

- Ne fermez pas totalement les accès à vos appentis ou dépendances : une petite ouverture en hauteur permettra à des chauves-souris, une chouette ou des hirondelles rustiques de venir y nicher.

- Si vous devez fermer ces bâtiments, des ouvertures spéciales peuvent être facilement créées dans les portes ou les toitures, sans compromettre votre rénovation.

- Des fiches techniques peuvent vous aider à intégrer la préservation de ces habitats dans votre projet (disponibles à la mairie d'Évran) :
 - o Aménagement de combles :
Fiche 12 – Biodiversité & bâti
 - o Faune du bâti – Dinan Agglomération
 - o Fiche LPO Hirondelles et martinets

VOTRE PROJET CONCERNE UN BÂTIMENT NEUF

Vous pouvez prévoir d'intégrer la biodiversité dès la conception de votre projet de construction. Il s'agit bien souvent de solutions simples et peu onéreuses. Exemples : des micro-gîtes peuvent être prévus dans les cache-moineaux, des cavités dans les murs, des espaces dans les caves ou des nichoirs dans les combles

VOTRE PROJET CONCERNE UN BÂTIMENT EXISTANT

- Les habitations sont souvent le gîte d'oiseaux ou petits mammifères : moineaux, mésanges, chouettes, chauve-souris, hirondelles, loirs...
- Tout projet de rénovation est parfaitement compatible avec le maintien de certains habitats pour préserver cette présence animale dans notre environnement.
- Éviter la destruction directe ou le dérangement des individus consiste souvent à effectuer les travaux impactant leur habitat alors que les animaux sont absents, c'est-à-dire, dans la plupart des cas, en dehors des périodes de reproduction (voir tableau ci-dessous). Cette période pouvant varier selon les espèces et s'il s'agit de gîtes de reproduction ou d'hivernage, n'hésitez pas à contacter les associations naturalistes locales pour vous conseiller.
- Lorsque des chauves-souris sont présentes toute l'année, l'objectif est de caler les travaux en dehors des périodes les plus sensibles (hiver, été).



ADAPTER LE CALENDRIER DES TRAVAUX

Pour éviter un maximum de dérangement, les dates des travaux peuvent être déplacées pendant une période plus propice.

Entretien des toitures



Aménagement des combles



Traitement des charpentes



Jointement et recrépissage



- Travaux possibles
- Travaux à éviter
- Travaux impossibles

LES ESPÈCES PROTÉGÉES

Hirondelle de fenêtre

Hirondelle rustique

Martinet noir

Chouette effraie

Chouette hulotte

Chauve-souris

Hérisson d'Europe

CONTACTS UTILES

BRETAGNE VIVANTE

19 rue de Gouesnou 29200 BREST

02 98 49 07 18

contact@bretagne-vivante.org

www.bretagne-vivante.org

VIVARMOR NATURE

18 C Rue du Sabot 22440 PLOUFRAGRAN

02 96 33 10 57

www.vivarmor.fr

GRUPE ETUDES ORNITHOLOGIQUE CÔTES D'ARMOR (GEOCA)

Espace Keraïa, 18C rue du Sabot 22440 PLOUFRAGRAN

02 96 60 83 75

contact-geoca@orange.fr

GRUPE MAMMALOGIQUE BRETON (GMB) - *informations sur les chauves-souris*

Espace Keraïa, 18C rue du Sabot 22440 PLOUFRAGRAN

02 96 61 06 64

www.gmb.bzh

LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO)

www.lpo.fr

www.lpo.fr/lpo-locales/lpo-bretagne

Vous pourrez obtenir auprès de ces associations de nombreux conseils, fiches techniques et plans de construction nichoirs et gîtes. N'hésitez pas à les contacter.

**CHACUNE DE NOS ACTIONS
INDIVIDUELLES CONTRIBUERA
SIGNIFICATIVEMENT À LA
PRÉSERVATION DE LA
BIODIVERSITÉ AUJOURD'HUI
MENACÉE !**

MAIRIE

 02 96 27 40 33

 accueil@evran.bzh

 www.evran.bzh

 EVRAN, commune de Bretagne

 Evran, commune de Bretagne

